



# 28 avril 2022

journée internationale de la sécurité  
et de la santé au travail

**TRAVAIL** = ACCIDENTS,  
MALADIES,  
SOUFFRANCES...

# HALTE

**à l'impunité patronale !**

**Rassemblement unitaire  
devant le ministère du travail à 12h00**

+ d'infos au verso

## Une journée de lutte pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.

En France, plus de 1000 accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année pour les seuls salariés du régime général, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendant-es et auto-entrepreneur-ses, des travailleur-ses détaché-es, des livreur-ses, chauffeurs et autres travailleur-ses des plateformes (Uber, Deliveroo,...).

Ceci sans parler des morts liés à des maladies d'origine professionnelle. Citons seulement les 3000 décès par cancer et par an dus à l'amiante, la plupart non reconnus. Sans parler des centaines de milliers de victimes qui traînent des séquelles à vie. Sans parler enfin des innombrables dépressions et suicides d'origine professionnelle, presque jamais reconnus non plus.

C'est une hécatombe qui, année après année, décime le monde du travail.

Les personnes mortes au travail ne sont pas victimes de la malchance mais d'un système d'exploitation. Le profit passe toujours avant l'humain. La mise en danger d'autrui des travailleur-ses s'opère en toute connaissance de cause de la part des employeurs et confirme leur responsabilité pénale. Il s'agit d'homicides.

## **Il n'y a là aucune fatalité. Les accidents résultent de pratiques patronales et gouvernementales concertées :**

- ▶ sous-traitance en cascade, intérim abusif, travail détaché, intensification généralisée du travail, qui désorganisent les collectifs et rendent impossible la prévention,
- ▶ suppression des CHSCT, l'instance de représentation des salariés destinée à protéger la sécurité et la santé au travail,
- ▶ affaiblissement des effectifs et des pouvoirs de l'Inspection du travail et de la médecine du travail, transformées en agences de conseil aux entreprises,
- ▶ classement sans suite par la justice de la majorité des infractions patronales signalées par l'Inspection du travail,
- ▶ maintien d'une partie de la population salariée en situation de non-droits par la législation concernant les étrangers, la fragilisant face aux abus patronaux,
- ▶ explosion des risques psychosociaux liée à une gestion managériale qui vise à déstabiliser les salarié.es.

Il faut inverser ces politiques, responsabiliser les donneurs d'ordre pour les accidents chez les sous-traitants, doubler les effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention (Carsat, médecine du travail), assurer leur indépendance.

Face aux multiples infractions patronales au code du Travail, il faut des poursuites systématiques et des sanctions exemplaires pour pousser les employeurs à ne plus négliger la sécurité physique et mentale et la prévention.

Les accidents du travail, les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité. Les accidents industriels avec leurs effets environnementaux et sur la santé des citoyens non plus.

Sans mobilisation massive sur la durée, dans les entreprises et les services comme en dehors, ces politiques mortifères continueront !

En solidarité avec de multiples initiatives dans l'Union Européenne et dans le monde, nous proposons de faire de cette date du 28 avril une journée de mobilisation.

## **Agissons à Paris le 28 avril 2022 :**

**12h00 :** Rassemblement unitaire devant le Ministère du Travail, angle rue de Grenelle / Bd des Invalides, M° Varenne.

**15h00 :** Rencontre à la Bourse du travail (salle Henaff, 29 boulevard du temple, M° République), avec Véronique Daubas-Letourneux, auteure de «Accidents du travail. Des morts et des blessés invisibles».

A l'issue de cette rencontre, nous envisageons la publication d'un manifeste unitaire.

### **Appel soutenu par les organisations suivantes :**

URIF-CGT, Solidaires, FSU IDF, Fédération de la Chimie CGT, Fédération de la construction CGT, Fédération des travailleurs de la Métallurgie CGT, Solidaires 75, Sud Industrie Francilien, Union Fédérale Sud Industrie, Cordistes en colère, Association Henri Pézerat, ATTAC, Fondation Copernic.

***Intérim, sous-traitance, suicides au travail, intensification du travail : Assez !  
Halte aux morts au travail !***

Pour tout contact, écrire à cette adresse : [mobilisation28avril@gmail.com](mailto:mobilisation28avril@gmail.com)